

741

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, concernant le repos hebdomadaire aux halles centrales de Paris. (N° 437, année 1913.)

(Nommée le 12 décembre 1913.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : CANNAC.

2<sup>e</sup> — Eugène GUÉRIN.

3<sup>e</sup> — Emile REY.

4<sup>e</sup> — DECKER-DAVID. *Secrétaire*

5<sup>e</sup> — DE LAS CASES.

6<sup>e</sup> — HENRY BÉRENGER.

7<sup>e</sup> — Henry CHÉRON.

8<sup>e</sup> — POIRRIER. *Président*

9<sup>e</sup> — LOZÉ.



1  
Réunion de la Commission relative au projet  
relatif aux douanes aux Anciens Constitués.

M. Porcien est nommé président.

M. Recher-Navid secrétaire

Séance du 16 décembre

M. Coumpe, M. Doje, M. Recher-Navid, M. Cherai, M. Porcien  
exposent les conditions de leur nomination dans deux lois.

M. Doje en principe est hostile aux réformes.

M. Guarin dit que l'ill. Leuvin a présenté un projet  
contraire à celui du gouvernement. Il veut qu'il ne soit  
pas soumis devant la Chambre; mais dans le rapport de donner  
des explications pour appuyer l'initiative sur les intérêts de  
voté de la Chambre.

M. Cherai donne des explications des auteurs qui n'ont  
faites dans son rapport sur les intérêts. L'ill. Leuvin  
pense que les sommes ne se payent pas adués les espèces  
L'initiative dit qu'il faut déduire cette décision qui ne  
peut être que l'œuvre de la souveraineté.

M. Porcien dit que les deux projets et prouve que le  
projet du gouvernement n'est pas celui qui pour permettre  
de une dérogation soit faite dans la vente des produits  
pernicelle.

M. Recher-Navid demande que les intérêts soient  
cristallisés par la souveraineté.

M. Doje appuie la demande de M. Recher-Navid.

M. Guarin et Cherai ne sont pas pour cristalliser les  
intérêts de peur de tenir les accords nationaux.

M. Cherai demande que l'on prouve comme dans le  
projet du gouvernement.

M. Porcien propose d'accepter d'instaurer les  
personnes que M. Guarin et les espérants.

des mandataires, commissionnaires et employés des  
Chambres.

Au Bureau en conséquence de la  
d'insubordination.

M<sup>r</sup> Guichard. Commissionnaire d'office  
sur Halls Civiles  
en demandant au Chef de Police cette  
audition.

A peu de convocation les intéressés  
mandataires et employés -

Vendredi 22 décembre 1913 3<sup>h</sup> 4 heures.  
Lundi 22 Les heures avec ce 3<sup>h</sup> 4 heures.

Le procureur.

*J. Decker. Proc.*

Seance du 22 Decembre 1913.

Président - M<sup>r</sup> Perrin

Secrétaire - Arthur David

Le président dit que les délégations ont été entendues par le Ministre des Travaux. M<sup>r</sup> Melin.

M<sup>r</sup> Guichard - Commisaires du Congrès - Annonce ce jour celui M<sup>r</sup> Montsurat. actuellement commissaire aux halles - Il n'y avait de fait que le café par roulement, en aucun cas et est affecté aux halles. On a trouvé un certain café collectif des cinquante pendant 8 mois pour être ramené le lundi. Les autres sont par de café - pour les fruits et légumes - Pour pratiquer on donne 8 jours après d'un l'œuvre.

Les commissaires ont demandé une réunion d'ore le projet de loi / café obligatoire en ordonnant la formation.

Dans les communications de la loi, on dit que l'on ne peut pas donner le café groupe.

Le Congrès décide d'attribuer annuellement les emplois et mandataires - Ce sont des mandats de compétence interne.

M<sup>r</sup> M<sup>r</sup> les mandats demandent que le Porte vote pour les mandats dont existe par la loi. (M<sup>r</sup> Berque - Président des mandataires)

M<sup>r</sup> Boni président de la chambre syndicale des fruits - Commisaires Paris - Il donne lecture d'une lettre adressée à M<sup>r</sup> Melin. Demandent et obtiennent le café groupe.

M<sup>r</sup> Demarié expose que le rapport de l'Assemblée de ce genre ou il manque le celui des dernières entrées. Mais il dit que son rapport pour le café groupe.

M<sup>r</sup> Viel président de l'œuvre, dit qu'il est d'accord sur la patrie, et est pour le café groupe.

M<sup>r</sup> Guerin, dit qu'il n'y a que 2 solutions. Accepter le vote d'élire des mandataires et rendre l'œuvre comme par



5

Séance du 6 février 1914

Président M. Coirier - M. Henry Chéron Rapporteur  
remplit les fonctions de Secrétaire.

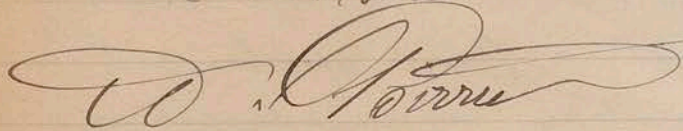
La Commission entend tous les représentants  
de syndicats y compris ceux qui ont adressé de  
nouvelles réclamations depuis la dernière séance.

Le Président et le Rapporteur les exhortent à ne pas  
troubler l'accord qui était intervenu et sur lequel  
s'était basée la Commission pour approuver le projet  
de loi.

Il est entendu que M. Guichard, commissaire aux  
Halles, réunira de nouveau tous les intéressés, se fera  
de leur conseil sur une formule définitive et que  
cette formule, après avoir été soumise au Ministre  
des Travaux, sera définitivement présentée à la Commission  
par le Rapporteur.

Le Président

Le Rapporteur



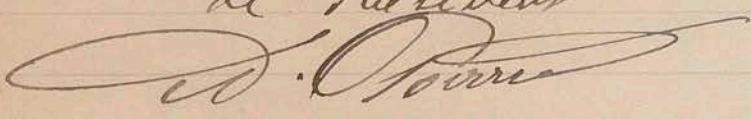






Séance du 26 Mars 1914  
 Président: M. Fournier. Secrétaire: M. Lammou  
 Rapporteur: M. Chéreau

M. le ministre du Travail ne pouvant se rendre à la  
 séance, M. le Directeur des Travaux au Ministère du  
 Travail, délégué par lui, s'est présenté devant la  
 Commission. Il s'est déclaré tout à fait d'accord avec la  
 texte adopté par la Commission. M. le Rapporteur a été  
 autorisé à déposer son rapport aujourd'hui même  
 sur le bureau du Sénat.

Le Président  


Le Secrétaire  
